

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL de DREUIL-lès-AMIENS**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes, en séance plénière à huis clos, sous la présidence de Madame Maria TREFCON, Maire.

Etaient présents les Conseillers formant la majorité des Membres en exercice : Mme Maria TREFCON, M. Philippe PETIT, Mme Marie-Christine MISSIAEN, M. Jean-Marie THIBAUT, Mme Céline COLLET, M. Michel MARCHAND, Mme Yvette CARTON, M. Gérard MOERMAN, Mme Nicole DUMONT, M. Louis GUERRA, Mme Sophie PIOLE, M. Cédric CAGNARD, Mme Anne CALVARIN POTTIER, M. Bernard MICHALAK, Mme Marie-Laure DELATTRE, M. Bernard ROBIDA, M. Frédéric DOMON et M. Bruno DESANDERE.

Etait absent excusé : M. Michel THIEFAINE qui donne pouvoir à M. Bernard ROBIDA.

Date de la convocation : 18 novembre 2020.

Date d'affichage : 26 novembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 18 - Votants : 19 (dont 1 pouvoir).

Monsieur Cédric CAGNARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Taxe d'aménagement. Taux.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal décide :

de maintenir le taux de **4 %** de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

Le Maire,



Maria TREFCON